



# REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION DE PARENTS MARNYMOMES

## Des Services périscolaires et extrascolaires de l'association Année scolaire 2021-2022

« L'Association de parents Marnymômes est partenaire de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG), de la ville de Marignier, de la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (F.O.L. 74) et de la C.A.F. de Haute-Savoie avec lesquelles une convention a été signée.

Nos services sont agréés par les autorités compétentes (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction des Services Vétérinaires, Protection Maternelle et Infantile).

L'Association Marnymômes est gérée par un conseil d'administration - constitué de parents bénévoles, élus lors de l'assemblée générale - qui définit une politique adaptée aux besoins des familles (horaires, flexibilité, prix, qualité des repas et de l'animation ...). »

### ARTICLE 1 : Dispositions communes

#### Accès aux services

L'accès aux services périscolaires et extrascolaires est soumis obligatoirement au dépôt de la fiche sanitaire de liaison regroupant toutes les informations administratives, sanitaires et financières. Cette fiche est à retirer sur le site internet [www.marnymomes.com](http://www.marnymomes.com) ou au bureau de Marnymômes à l'adresse suivante :

80 rue des Merisiers 74970 Marignier

#### Adhésion annuelle

L'association de parents Marnymômes, à but non lucratif, est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

- L'adhésion annuelle est obligatoire pour bénéficier des services de Marnymômes.
- Les enfants non scolarisés ne peuvent accéder aux services de l'association, à l'exception de la semaine précédant la rentrée scolaire pour les enfants entrant en école maternelle.
- Tarifs adhésion 2021-2022 : 20.00€ pour les habitants de la CCFG  
30.00€ pour les habitants hors CCFG } dégressif selon le nbre d'enfants

#### Modalités de facturation

Vous recevrez une facture mensuelle en décalé.

Le paiement est à effectuer entre le 1<sup>er</sup> et le 10 du mois suivant (ex. : pour les présences en Accueil Périscolaire, Restauration Scolaire ou Accueil de Loisirs du mois de mars, je paie entre le 1<sup>er</sup> et le 10 avril.). Nous acceptons les chèques vacances pour l'accueil de loisirs et les tickets CESU pour tous les services. Pour les vacances scolaires nous acceptons les bons CAF qui doivent être remis obligatoirement à l'inscription. Possibilité de règlement par prélèvement bancaire. Prélèvement entre le 10 et le 12 du mois. Pour cela il faut remplir et nous transmettre le mandat que vous pouvez télécharger sur notre site internet et nous fournir un RIB. **Nous nous réservons le droit de ne plus accueillir les enfants dont les factures ne sont pas réglées.**

#### Modalités de réservation

**Inscription en ligne sur notre site : [www.marnymomes.com](http://www.marnymomes.com) dans l'onglet « portail famille ».**

Pour les nouveaux utilisateurs en ligne, votre identifiant vous sera transmis par mail durant l'été. Il est possible d'inscrire votre enfant à l'année (planning régulier) ou selon vos besoins.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant aux différents services jusqu'au jeudi minuit pour la semaine suivante.

Veillez à bien vérifier la confirmation de chaque inscription afin de vous assurer de la prise en charge de votre enfant.

## **ARTICLE 2 : Permanences du secrétariat au Centre et règles d'usage**

Vous pouvez déposer les règlements dans les boîtes mises à votre disposition sur les sites du Centre, de Gripari et nous contacter à l'adresse suivante : [marnymomes.sec@orange.fr](mailto:marnymomes.sec@orange.fr)

Les capacités d'accueil étant limitées, l'inscription se fera par ordre d'arrivée des plannings. Vous serez informés rapidement si votre enfant ne peut pas être accueilli.

Le secrétariat propose des permanences aux horaires suivants :

Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15h45 à 18h15	13h30 à 18h15	8h30 à 10h00 15h45 à 18h15	8h30 à 10h00

### **Modifications et annulations exceptionnelles du planning d'inscription :**

**Annulation** : Prévenir obligatoirement par mail et non plus par téléphone.

Pour le périscolaire : 48h en amont

Accueil de loisirs : 7 jours en amont

**Modification** : Prévenir obligatoirement par mail et non plus par téléphone

Pour le périscolaire et l'accueil de loisirs : 48h en amont

**ATTENTION** : les annulations et modifications doivent rester exceptionnelles.

Afin de ne pas être facturées, les absences pour maladie de l'enfant ou l'absence d'un enseignant devront être signalées par mail ou appel auprès du secrétariat au plus tard le jour même avant 8h30. Pour les maladies, il faut justifier par un certificat médical sous 10 jours ou copie de l'ordonnance.

Désormais, le coût du repas sera facturé quel que soit le motif de l'absence prévenue hors délai.

### **Admission**

Chaque service a une capacité d'accueil maximum qui ne peut être dépassée pour des raisons de sécurité (capacité des locaux notamment) et de normes d'encadrement. Par conséquent, l'association se réserve le droit de refuser des réservations si le seuil est atteint pour un jour donné. Les enfants malades ne seront pas admis.

### **Responsabilité**

Les enfants sont placés pendant le temps d'accueil des différents services sous la responsabilité de la personne chargée de la surveillance dès lors que l'enfant est inscrit et que sa place a bien été réservée. En cas d'accident, la personne en charge du service organise l'intervention des services de secours puis l'information des parents et de l'association sur la base des informations données sur la fiche d'inscription.

### **Respect et Discipline**

Les enfants et les parents utilisateurs des services doivent respecter les règles édictées dans ce présent règlement. L'admission vaut acceptation du présent règlement. Les parents doivent notamment respecter les modalités de réservation, les horaires des activités et le personnel.

Les enfants doivent respecter les règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité ainsi que le personnel. Le non-respect manifeste et régulier de celles-ci sera suivi de l'envoi d'un avertissement.

Au-delà de deux avertissements notifiés par écrit, l'accès aux services périscolaires et/ou extrascolaires sera refusé pour une durée variable en fonction de la gravité des faits. Le courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à son représentant légal mentionnera cette exclusion et son motif.

## Exigences sanitaires

Une fiche sanitaire de liaison est à compléter et à renouveler chaque année.

Vous devrez préciser les allergies alimentaires et vous mettre en relation avec le médecin scolaire afin de permettre la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.). Ce dispositif nous renseigne précisément sur les allergies, les symptômes et le protocole d'intervention. Marnymômes n'est pas dans l'obligation de fournir un repas. Suivant le degré de l'allergie, vous pourrez fournir un panier repas à votre enfant et vous réglerez le tarif qui correspond à celui-ci et à la prise en charge de l'enfant. La liste des allergènes présents dans les repas est visible sur le site de Marnymômes.

Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. En cas de traitement, le responsable légal doit fournir l'ordonnance avec les médicaments marqués au nom de l'enfant.

## Accueil, récupération et/ou départ autonome de l'enfant

Sur la fiche sanitaire de liaison doivent être inscrites les personnes autorisées à récupérer vos enfants. Vous pouvez modifier cette liste par mail auprès du secrétariat. Leur identité sera vérifiée lors de l'accueil.

Les enfants doivent être impérativement amenés et récupérés dans l'enceinte de l'association. Toute personne doit se présenter à l'animateur lors de l'arrivée et du départ des enfants. Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. En cas de retards répétés, Marnymômes se réserve le droit d'appliquer une sanction (financière ou autre).

### Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent pas être récupérés par des personnes mineures.

Les enfants d'élémentaire peuvent quitter seuls les accueils de Marnymômes, après l'accord explicite des parents (autorisation à compléter sur la fiche sanitaire de liaison).

## Tarifs votés en Conseil d'Administration

Pour définir votre tranche tarifaire, vous devez fournir soit l'attestation de Quotient Familial délivrée par la CAF (obtenir une attestation QF auprès de la CAF sur demande après affiliation), soit votre feuille d'imposition (dans le cas d'impositions séparées, le calcul se fera par addition des revenus imposables divisé par le nombre de parts et divisé par 12 mois).

**Sans justificatif, la ligne tarifaire dont le QF est le plus élevé sera appliquée.**

## Tarifs : grilles en fin de document

### Assurance

L'association est assurée en responsabilité civile auprès de l'APAC, contrat n° 007745649. Elle ne couvre pas les accidents individuels (sans tiers identifié). Les téléphones portables, jeux électroniques, argent, bijoux, etc. étant inutiles lors des temps d'accueil, l'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels.

## Observation du règlement

**Le fait d'inscrire un enfant à un service implique l'acceptation du présent règlement. Les parents sont instamment invités à observer les conditions de ce règlement qui n'est édicté que dans le seul souci d'offrir aux enfants le meilleur accueil possible.**

### Article 3 : Fonctionnement des différents services

#### ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Ce service est ouvert toute l'année aux enfants scolarisés dans les groupes scolaires de la commune de Marignier (Centre, Gripari, Giffre), de la maternelle au primaire.

Horaires de l'accueil périscolaire sur les différents sites :

	Giffre	Gripari	Centre
Matin	6h30-7h55	6h30-8h05	6h30-8h15
Midi garderie	Pas de cantine sur place	Seul le retour est possible à partir de 12h45	Seul le retour est possible à partir de 12h45
Restauration	11h15 – 13h15	11h45 – 13h20	11h25 – 13h15
Soir	16h-18h30	16h-18h30	16h30-18h30

Fonctionnement des services de garderie périscolaire :

Accueil du matin : Les enfants sont accueillis et accompagnés à l'école par l'équipe d'animation. Un petit déjeuner est proposé chaque matin aux enfants qui n'ont pas pris leur petit déjeuner à la maison. **Il est demandé aux parents de ne pas laisser les enfants se présenter seul devant la porte de l'accueil périscolaire mais de les accompagner.**

Accueil du midi : Seuls les retours seront possibles à partir de 12h45.

Accueil du soir : Voir horaires ci-dessus selon les écoles. Les enfants sont récupérés auprès des enseignants par l'équipe d'animation et accompagnés dans les locaux de l'accueil périscolaire. Un goûter leur est proposé. Ils ont ensuite la possibilité de profiter des différents ateliers prévus.

Les petits déjeuners et goûters personnels ne sont acceptés qu'en cas de PAI.

## RESTAURANT SCOLAIRE

### Horaires

Les horaires sont adaptés à ceux des écoles et différents selon les sites.

Les animateurs accompagnent les enfants au restaurant scolaire et leur proposent des temps d'activités avant et après le repas.

### Allergies et Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Les enfants ayant un terrain allergique doivent être inscrits au minimum une semaine à l'avance.

Les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé apportent leur repas et mangent avec leurs camarades.

### Prestataire fournisseur des repas

Les repas proposés aux enfants sont équilibrés par une diététicienne, variés, livrés par notre partenaire, la Société "Leztroy", qui privilégie des produits frais issus de productions locales, saisonnières, labellisés BIO, Label Rouge et AOC.

## ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS ET VACANCES

Ce service s'adresse en priorité aux enfants de la CCFG, de la maternelle à la primaire.

### Fonctionnement du service

Les enfants de maternelle seront accueillis sur le site de Gripari.

Les enfants de primaire seront accueillis sur le site du Centre.

Aux vacances de Noël et en Août, selon les effectifs, il est possible que tous les enfants soient regroupés sur un seul site.

Marnymômes est fermée la semaine du Nouvel An, 2 semaines en Aout, les jours fériés, lors des grèves indépendantes de notre volonté et lors des ponts programmés par l'éducation nationale (modification possible en cours d'année).

L'accueil de loisirs est ouvert de 6h30 à 18h15. Plusieurs formules vous sont proposées

- Matin sans repas : 6h30-12h (arrivée entre **6h30 et 8h45**, départ entre **11h30 et 12h**)
- Après-midi sans repas : 13h15-18h15 (arrivée entre **13h15 et 13h45**, départ entre **16h30 et 18h30**)
- Matin avec repas : 6h30-13h45 (départ entre **13h15 et 13h45**)
- Après-midi avec repas : 11h30-18h15 (arrivée entre **11h30 et 12h**)
- Journée complète : 6h30-18h15 (arrivée entre **6h30 et 8h45**, départ entre **16h30 et 18h30**)
- Semaine complète sur les vacances scolaires

Pour le bon fonctionnement des accueils et la mise en place d'activités construites, les enfants ne peuvent pas être récupérés avant 11h30 le matin et avant 16h30 le soir.

Un programme d'activités est mis en ligne en amont des accueils sur le site internet marnymomes.com. Il est impératif de le consulter pour prendre connaissance des informations complémentaires pour la pratique d'activités ou les modifications exceptionnelles telles que les horaires, l'obligation d'inscription à la journée, la nécessité de tenue spécifique...

Néanmoins, chaque jour votre enfant doit avoir sa gourde, une tenue adaptée au temps le tout à son nom. Les enfants de 3 à 5 ans doivent avoir leurs affaires de sieste (couverture et oreiller).

L'association est gérée par un conseil d'administration de Parents bénévoles.

Être bénévole ne demande aucune aptitude particulière.

Nous nous réunissons une fois toutes les six semaines en conseil d'administration avec les membres du bureau, les membres du conseil et les directrices de site de la structure. Chaque bénévole peut amener des idées, donner des conseils, son avis ou partager ses expériences... Il est acteur à part entière dans la vie de son enfant au sein de la garderie périscolaire, du restaurant scolaire et du centre de loisirs.

Être bénévole, c'est avoir un droit de regard sur les décisions du conseil et contribuer au bien-être de chaque enfant qui bénéficiera de la structure.

**N'hésitez pas à nous rejoindre, vous pouvez nous contacter au 04 50 89 93 08**

## RAPPEL DES CONTACTS

<b>Adresse postale</b>	80 rue des Merisiers 74970 Marignier	
<b>Site Web</b>	www.marnymomes.com	
<b>Secrétariat</b>	04.50.89.93.08	marnymomes.sec@orange.fr
<b>Site de Gripari</b>	04.50.89.90.37	marnymomes-peggy@orange.fr
<b>Site du Giffre</b>	04.50.47.39.63	marnymomes.severine@orange.fr
<b>Site du Centre</b>	04.50.89.01.84 04.50.89.93.08	marnymomes-peggy@orange.fr
<b>Président</b>		marnymomes.president@gmail.com

## RAPPEL DES DELAIS DE MODIFICATIONS

Services	Délais inscription/annulation	Qui contacter ?
<b>Périscolaire</b>	<b>48h à l'avance (jours ouvrés).</b> En cas de maladie, au plus tard le jour même 8h30 (vous pouvez laisser un message téléphonique ou envoyer un mail).	Numéro unique : Secrétariat de Marnymômes 04.50.89.93.08 Mail : marnymomes.sec@orange.fr
<b>Cantine</b>	A justifier par un certificat médical	ATTENTION : LES INSTITUTEURS, LES ATSEMS, LES ANIMATEURS NE TRANSMETTENT PAS L'INFORMATION ENTRE LES INSTITUTIONS
<b>Accueil de loisirs du mercredi</b>	<b>Les repas seront facturés quel que soit le motif de l'absence prévenue hors délai.</b>	
<b>Vacances</b>	<b>1 semaine à l'avance</b>	

## TARIFS

### Restaurant scolaire

Quotient familial	1 enfant	2 enfants et +
QF≤350	4.93	4.60
351≤QF≤620	5.25	4.90
621≤QF≤950	5.60	5.22
951≤QF≤1300	5.96	5.55
1301≤QF≤1650	6.35	5.92
1651≤QF≤2200	6.76	6.30
2201≤QF≤2800	7.20	6.71
QF>2801	7.67	7.15
Panier repas	2.36	2.26

### Périscolaire

Quotient familial	Matin	Midi	Soir
QF≤350	1.42	1.15	2.13
351≤QF≤620	1.51	1.22	2.26
621≤QF≤950	1.61	1.30	2.39
951≤QF≤1300	1.72	1.39	2.54
1301≤QF≤1650	1.83	1.48	2.69
1651≤QF≤2200	1.95	1.57	2.85
2201≤QF≤2800	2.07	1.67	3.02
QF>2801	2.20	1.78	3.20

### Centre de Loisirs

*Habitant de la CCFG*

Quotient familial	½ journée matin ou après midi	journée + repas 1 enfant	Journée + repas 2 enfants et +	Tarif semaine
QF≤350	6.67	15.30	14.97	71.02
351≤QF≤620	7.10	16.30	15.95	75.64
621≤QF≤950	7.56	17.36	16.98	80.56
951≤QF≤1300	8.05	18.48	18.07	85.79
1301≤QF≤1650	8.58	19.68	19.25	91.37
1651≤QF≤2200	9.13	20.96	20.50	97.31
2201≤QF≤2800	9.73	22.33	21.84	103.63
QF>2801	10.36	23.78	23.26	110.37

Les jours de sortie ou lors de l'intervention de prestataires, un supplément de 3,00€ est demandé.

*Hors CCFG*

Quotient familial	½ journée matin ou après midi	journée + repas 1 enfant	Journée + repas 2 enfants et +	Tarif semaine
QF≤350	9.80	21.11	20.78	100.15
351≤QF≤620	10.43	22.48	22.13	106.66
621≤QF≤950	11.11	23.94	23.56	113.59
951≤QF≤1300	11.83	25.5	25.09	120.98
1301≤QF≤1650	12.60	27.16	26.73	128.84
1651≤QF≤2200	13.42	28.92	28.46	137.22
2201≤QF≤2800	14.30	30.8	30.31	146.14
QF>2801	15.22	32.8	32.28	155.63

Les jours de sortie ou lors de l'intervention de prestataires, un supplément de 3,00€ est demandé.

*Règlement modifié et appliqué à compter de septembre 2021.*

*Nous vous remercions de votre lecture.*

*Très cordialement,  
L'équipe de Marnymômes*